



Communiqué de presse

Aménagement du temps scolaire, 4 jours ou 4 jours ½ : la PEEP prône la liberté de choix.

Depuis la rentrée 2008, le temps scolaire des élèves de l'école primaire est organisé sur la base de 24 h d'enseignement par semaine (contre 26 h précédemment), réparties sur 4 jours ou sur 9 demi-journées du lundi au vendredi (circulaire 2008-082 du 5/06/08). Les élèves de primaire auront 864 heures annuelles d'enseignement sur 36 semaines, ce qui nous place dorénavant dans la moyenne européenne.

La PEEP rappelle que l'aménagement du temps scolaire est une question qui doit se discuter et être votée en conseil d'école avec les parents, les enseignants et la municipalité. L'organisation du temps scolaire est une question qui ne doit pas être imposée à tous par idéologie, mais pensée en fonction de l'intérêt de l'enfant, en acceptant de tenir compte des situations locales. En effet, les contraintes et les possibilités d'aménagement sont bien différentes pour les communes rurales ou urbaines, pour les importantes ou les petites. Les investissements humains et financiers dans les activités extra-scolaires réalisés par les communes doivent être également pris en compte.

Pour tous ceux qui se sont penchés sur le sujet comme la PEEP depuis de nombreuses années, il est clair qu'il est difficile de trancher pour un rythme ou un autre. **Les chronopsychologues**, qui étudient les fluctuations périodiques de vigilance intellectuelle et d'attention affirment que le report des cours du samedi au mercredi a une faible incidence sur les élèves du CP alors que la coupure du mercredi semble préférable pour les élèves du cours moyen.

Néanmoins, Il nous semble plus intéressant au lieu de réfléchir sur les rythmes scolaires, de travailler sur le temps de l'enfant en général en tenant compte de sa vie de famille de ses activités et de l'école. Il faut dépasser le seul objectif d'efficacité scolaire, et rechercher le bien-être général de l'enfant, sa forme, la qualité de son sommeil... sa santé mentale.

La PEEP met à la disposition de toutes les communes et les associations de parents d'élèves qui le souhaitent, ses compétences pour l'animation d'une conférence-débat sur ce thème.

Le 13 février 2009